



INACCEPTABLE !

FO JUSTICE n'a pas pour habitude de commenter des décisions de justice. Celle rendue le 17 mars dernier par le tribunal judiciaire de Saint-Denis pour l'agression de deux collègues pose question.

Aux côtés de nos collègues pour les soutenir face à l'agresseur, nous avons assisté à une véritable parodie de justice.

Plantons le décor. Commises par un seul et même auteur, ces deux agressions ont été perpétrées à deux ans d'intervalle, et dans deux contextes complètement différents ! A notre grande surprise, le Magistrat en charge de l'audience prend la décision de joindre les deux affaires ?!?!?

Connu très défavorablement de nos services, et alors qu'il a accumulé de multiples procédures disciplinaires et incidents de détention, il a pourtant bénéficié d'une très grande clémence du tribunal. Cherchez l'erreur !

Vous frappez violemment deux surveillants pénitentiaires et vous n'écopez que de 18 mois avec sursis, dont 08 aménagés avec un bracelet électronique !

Cette réponse pénale est un très mauvais signal envoyé à la « voyoucratie ».

Nous mesurons chaque jour un peu plus, le manque de reconnaissance pour notre profession. FO JUSTICE ne baissera jamais les bras face aux agressions que subissent les agents, et restera attentif au traitement judiciaire de l'inacceptable.

Saint-Denis, le 18 mars 2022

Le secrétaire régional

PARDOUX Vincent